

ECTS : ENSEIGNEMENTS DE LICENCE 2 (2^{EME} ANNEE) : UNIQUEMENT OPTION THEMATIQUE

LICENCE 2 : 1st semester – SEMESTER 3

Seuls les cours d'option thématique sont ouverts aux étudiants en échange

Code	Enseignement	ECTS
L.3.39 OT	OPTION THÉMATIQUE	1

ECTS : ENSEIGNEMENTS DE LICENCE 3 (3^{EME} ANNEE)

LICENCE 3 : 1^{ER} SEMESTRE – SEMESTRE 5

UE	Code	Enseignement	ECTS
L.5.13	PA	ARCHITECTURE DE L'EDIFICE	10
	CT	COURS TRANSVERSAL - L'HABITAT COLLECTIF	2
	LV	LANGUES VIVANTES	2
L.5.14	CG	CONSTRUCTION GENERALE 3 (STRUCTURE)	3
	AM	AMBIANCES 3	3
	TD	ANALYSE CONSTRUCTIVE + TD	3
L.5.15	IN ou DP	INFORMATIQUE OU DEMARCHES PLASTIQUES	4
	HA	HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE DE L'ARCHITECTURE + TD D'HISTOIRE	3

LICENCE 3 : 2ND SEMESTRE – SEMESTRE 6

UE	Code	Enseignement	ECTS
L.6.16	PA	VILLE, ANALYSE URBAINE ET EDIFICE	10
	CT	COURS TRANSVERSAL - FORMES URBAINES	2
L.6.17	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE + TD	1,5
	PH	PHILOSOPHIE	1,5
L.6.18	IN ou DP	INFORMATIQUE OU DEMARCHES PLASTIQUES	4
	CG	CONSTRUCTION GENERALE 3 (STRUCTURE)	2
	AC	AMBIANCES ACOUSTIQUE	1
	TC	TECHNOLOGIE DE L'EDIFICE	1

*

ECTS : ENSEIGNEMENTS DE MASTER 1 (4EME ANNEE)

MASTER 1 : 1ER SEMESTRE – SEMESTRE 7

UE	Code	Enseignement	ECTS
M 7.1	P	PROJET 1	13
	Po	OPTIONNEL PROJET 1	2
M 7.2	CT	CONSTRUCTION 1 + TD	3
	TR	TECHNIQUES DE REPRESENTATION	3
M 7.3	HA	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE 1	2,5
	SH	SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIE	2,5
M 7.4	S	SEMINAIRE 1	3
	SoIR	OPTIONNEL Initiation à la recherche	1

MASTER 1 : 2ND SEMESTRE – SEMESTRE 8

UE	Code	Enseignement	ECTS
M 8.5	P	PROJET 2	13
	Po	OPTIONNEL PROJET 2	2
M8.6	So	OPTIONNEL SEMINAIRE	2
M 8.7	CT	CONSTRUCTION 2 + TD	2
	DC +TD	DROIT DE LA CONSTRUCTION + TD	2
M 8.8	HA	HISTOIRE DE L'ARCHI ET DE LA VILLE 2	2
	PH	PHILOSOPHIE	2

ECTS : ENSEIGNEMENTS DE MASTER 2 (5EME ANNEE)

MASTER 2 : 1ER SEMESTRE – SEMESTRE 9

UE	Code	Enseignement	ECTS
M 9.9	P	PROJET 3	13
	DU	DROIT DE L'URBANISME	2
M 9.10	So	OPTIONNEL SEMINAIRE	1
	IP	INTENSIF PLURIDISCIPLINAIRE	3

GRILLE DE NOTATION

Le système de notation utilisée est la notation sur 20 :

- 20 étant la meilleure note,
- 10 la moyenne,
- 0 la plus mauvaise note.

Si vous obtenez une note entre 10 et 20, vous aurez validé l'enseignement et obtenu les crédits correspondants.

Si vous obtenez une note entre 0 et 10, vous ne validez pas l'enseignement.

Les notes sont converties en "ECTS grades" en fonction des résultats obtenus par tous les étudiants d'un même enseignement, selon la répartition suivante :

Definition	ECTS Grade	Distribution
EXCELLENT – outstanding performance with only minor errors	A	10 %
VERY GOOD – above the average standard with some errors	B	25 %
GOOD – generally sound work with a number of notable errors	C	30 %
SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	D	25 %
SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	E	10 %
FAIL (en dessous de 10/20)	F	FAIL